FONDS DE DOTATION

Diversité-Education-Culture

Siège 15, rue du Bellay 67200 Strasbourg

déclaré en préfecture du Bas-Rhin le 29 février 2016 rendu public par insertion au Journal Officiel le 2 avril 2016 - annonce n° 2221

RAPPORTS D'ACTIVITE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Malgré la clôture du compte bancaire du Fonds de dotation Diversité Education Culture (DEC) depuis le 19 févier 2018 les membres de son conseil d'administration continuent à ouvrer pour la réalisation des objectifs d'intérêt général définis par le fond en participant en tant que bénévole auprès des association du quartier de Hautepierre telle l'association de la réforme sociale, l'association Avicenne, l'association Mixage et le centre socioculturelle le Galet dans des domaines multiple et variés:

- la promotion de la diversité culturelle, le développement éducatif et social local des jeunes.
- Encouragement des initiatives citoyennes pour le vivre ensemble, la cohésion sociale et le dialogue entre les générations et les différentes composantes ethniques du quartier.

Les démarches auprès des banque pour obtenir l'ouverture d'un compte bancaire ou son refus par écrit conformément aux exigences de la banque de France continuent.

RAPPORTS DU FONDS AVEC LES TIERS

A l'initiative du Fond de dotation Passerelles (FDP) associé majoritaire et gérant statutaire, la SCI Avicenne a acheté un local commercial au rez-de-chaussée d'un immeuble se trouvant au 15 rue Madame TUSSAUD, cette décision a été adoptée par le CA de la SCI le 18 mai 2017.

Ce local devrait être aménagé et transformé en maison médicale mais les difficultés dus aux clôtures des comptes de Fond Passerelles, Fond DEC et la SCI Avicenne depuis janvier 2018 et durant le premier semestre 2019 n'ont pas permis à la maîtrise d'œuvre de lancer la consultation des entreprises afin de mettre en location ce local et donc l'obtention de ressources financières nécessaires à la mise en place d'un programme propre et conforme aux statuts de chaque fond.

FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS

Conformément à ses statuts, divers organes de gouvernance ont été installés au sein du Fonds : La transparence, par la définition et la mise en œuvre partagées des règles de fonctionnement

☞ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration est composé de quatre membres, dont la liste a été envoyée à la Préfecture et actualisée dans les délais, il s'agit de :

- Monsieur Abdelhafid AKHMIM, Fondateur président et administrateur,

- Monsieur Salah ARBEL, Fondateur, secrétaire général, administrateur

Madame Hamid HAMDI, Fondateur, trésorier, administrateur

- Association Avicenne, Représentée par Aly NIASS, administrateur

En raison des clôtures bancaires des différents partenaires, le conseil d'administration le fonds s'est réuni une fois tous les trois mois en 2019 et à chaque fois que ces partenaires le lui demandent.

La séance du Conseil d'Administration a été convoquées par le Président selon le calendrier suivant :

∠ Le 20 mars 2019 : Réunion à la suite de la désignation par la banque de France pour la SCI et la reprise des contacts avec la maîtrise d'œuvre de la maison médical



- ∠ Le 19 juin 2019 : validation du bilan financier de la SCI avicenne de l'exercice 2017.
- 28 décembre 2019 : le constat amer sur la situation du compte bancaire toujours clôturé et validation des comptes de l'exercice 2019 qui restent identique aux années précédentes.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

☞ COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le fonds de dotation n'a pas présenté de demande d'autorisation d'appel à la générosité publique.

☞ LISTE DES LIBERALITES RECUES PAR LE FONDS

Aucunes libéralités, ni dons, ni legs n'ont été reçues par le Fond DEC au cours de l'exercice 2019.

Dánancac :

Pacattas :

Bilan au 31/12/2019

Recettes:	(Æ	Depenses :	U€
PRI	ÉVISION	S BUI	DGÉTAIRES 2020	
RECETTES		<u>DEPENSES</u>		
Dotation initiale à débloquer :	15 000€			
		Services extérieurs:		
Dons et mécénat :		•	Location, maintenance, assur:	8 000€
 Dons et mécénat : 0€ Dons non affectés : 0€ Subvention de fonctionnement:		•	Honoraires juridiques:	1 000€
		•	Honoraires comptables:	1 800€
		•	Honoraires commissaire aux comptes:	1 500€
		•	Honoraires consultant:	1000€
	0	•	Frais de colloques et prospection :	1000€
		•	Frais de banques :	200€
		•	Divers:	500 €
TOTAL:	15 000 €	TOTA	AL:	15 000€

Strasbourg le 28 décembre 2019,
Pour le conseil d'administration,
Le président, Monsieur Abdelhafid AKHMIM

∩£